

Le programme HIJP

Rapport annuel 2018

Version v1.1

31.01.2019

Jens Piesbergen, Alberto Fabbri

Table des matières

Table des matières	2
1 Le programme HIJP en général	3
1.1 Organes: changements de personnel au comité de programme HIJP.....	3
1.2 Organes: changements de personnel à la direction de programme HIJP	3
1.3 Election de l'organe de contrôle HIJP	3
1.4 Groupe d'accompagnement du programme HIJP	3
1.5 Locaux à Zurich et à Berne	4
1.6 Tenue des comptes et informatique/TIC	4
2 Projets et activités	4
2.1 Généralités et projets modestes	4
2.2 Projet «Traitement des dossiers» et «association TD»	5
2.3 Projet Justitia 4.0	5
2.4 ST - surveillance des télécommunications	6
3 Finances.....	6
4 Perspectives.....	7
5 Remerciements	7
Annexe: organigramme.....	8

1 Le programme HIJP en général

1.1 Organes: changements de personnel au comité de programme HIJP

Au cours de l'année sous revue, des changements ponctuels ont eu lieu au sein du comité de programme (CP-HIJP). Mme Jacqueline Fehr, conseillère d'État zurichoise, a ainsi succédé à Mme Nathalie Barthoulot, conseillère d'État jurassienne, à partir de l'assemblée d'automne de la CCDJP le 15 novembre 2018 et en a pris la co-présidence. Suite à l'élection de Stefan Weiss, LU, un chef d'office du domaine de l'exécution des peines représente désormais la CCSPC (Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux). En outre, le président de la CPS, Fabien Gasser, FR, s'est retiré. Il est remplacé à titre intérimaire par Michel-André Fels, BE.

1.2 Organes: changements de personnel à la direction de programme HIJP

Deux ans après la création de HIJP, la direction du programme HIJP (DP-HIJP) a été confrontée à de nombreux changements de personnel et a dû trouver des solutions adéquates pour pallier les vacances de postes. A cette occasion, la composition de la direction du programme a été repensée afin de garantir un bon équilibre entre représentants spécialisés de la poursuite pénale, de l'exécution des peines et de l'informatique et à une représentation adéquate de toutes les régions et langues nationales au sein de la direction de programme HIJP. Le comité du programme HIJP a procédé aux élections correspondantes.

Dans l'ensemble, il a aussi été constaté que les nouveaux représentants, parfois plus jeunes (en termes d'années de service), ne disposaient pas du même savoir-faire que leurs prédécesseurs nommés lors de la création de la direction de programme. La direction de programme HIJP a donc organisé un séminaire qui a permis de débattre et de définir des aspects fondamentaux de la collaboration à l'interne et à l'externe. En outre, elle a révisé les stratégies orientées projet et, dans le même temps, intégré de nouvelles idées concernant la numérisation dans la justice pénale.

1.3 Election de l'organe de contrôle HIJP

Suite au retrait du contrôle des finances du canton de Zurich au 13 février 2018, le comité du programme HIJP a chargé le 7 mars 2018 la direction de programme HIJP d'élaborer un mandat et de trouver un candidat susceptible de reprendre le rôle d'organe de contrôle HIJP.

Le mandat a été conçu selon la gouvernance HIJP actuelle en tant que «révision financière» et comprend pour l'essentiel l'examen de la comptabilité et le règlement correct de toutes les transactions concernant les comptabilités de programme et de projet incombant à HIJP. Le comité du programme HIJP mandate l'organe de contrôle et approuve le rapport de révision.

Le mandat pour l'organe de contrôle comprend en plus la vérification indépendante des comptes de l'association nouvellement fondée Traitement des dossiers (cf. décision CCDJP du 12 avril 2018). Le rapport de révision devrait être remis au comité de l'association, à l'attention de l'assemblée générale de l'association Traitement des dossiers, lors de l'assemblée de printemps 2019.

Le mandat pour l'organe de contrôle HIJP a été octroyé par décision du comité de programme du 4 octobre 2018 au responsable du contrôle des finances du canton de Bâle-Ville, M. Daniel Dubois.

1.4 Groupe d'accompagnement du programme HIJP

Le groupe d'accompagnement HIJP est composé en majorité de personnes et représentants des milieux intéressés qui ne souhaitent pas s'engager directement auprès des organes du programme HIJP mais qui ont un intérêt manifeste à ce que le programme et ses projets soient poursuivis. Au cours de l'année sous revue, le groupe d'accompagnement s'est réuni à deux reprises. Il a été convenu que cette plateforme devait davantage être mise à profit pour le partage d'expériences. Nombre de parties concernées ont ainsi manifesté leur intérêt pour présenter leurs propres projets et initiatives, en discuter et obtenir ainsi de

précieux avis.

1.5 Locaux à Zurich et à Berne

Les collaborateurs du programme HIJP sont répartis entre Berne et Zurich. Les locaux à Zurich sont partagés avec le programme jumelé HIP (harmonisation de l'informatique policière). Suite aux activités de réorganisation TPI, un déménagement de la PM Zurich vers un site de la POCA ZH est envisagé. Cela aurait d'importantes conséquences financières pour HIJP.

A Berne, un contrat de sous-location avec le Ministère public de la Confédération permet l'utilisation exclusive de bureaux et salles de réunion. Ce contrat est limité dans le temps et HIJP devra commencer à réfléchir à trouver de nouveaux locaux au moment de l'intégration de «G1» à Wankdorf par le MP/fedpol au début de l'automne 2019. Actuellement, des discussions sont en cours avec l'OFCL à propos d'un bail à loyer pour le site actuel à la Taubenstrasse 16.

1.6 Tenue des comptes et informatique/TIC

Un mandat a été passé avec HIP pour la tenue de divers comptes (programme HIJP, projets Traitement des dossiers & Justitia 4.0, «association TD»). En coordination avec le secrétariat général de la CCDJP, la mise en place d'une propre comptabilité (crédeurs, débiteurs) a été dans un premier temps mise en place en 2018. La reprise de la comptabilité salariale est prévue en 2019, de sorte qu'une pleine autonomie soit garantie en fin d'exercice.

Jusqu'à maintenant, le programme HIJP a adopté une position pragmatique et s'est occupée de son infrastructure informatique (ordinateurs portables pour travailler, Sharepoint pour archiver, site Internet et service d'e-mail/agenda auprès de la CCDJP). HIJP étant cependant confrontée à des exigences de plus en plus complexes en matière de sécurité, les responsables HIJP devront se pencher en 2019 sur l'exploitation ou la sollicitation de prestations informatiques standardisées par des prestataires informatiques connus des autorités offrant un niveau de sécurité élevé.

2 Projets et activités

2.1 Généralités et projets modestes

La gestion de projet examine la faisabilité des nouvelles propositions de projets en ce qui concerne les répercussions possibles sur les ressources en personnel, les finances, le calendrier et d'autres éléments liés pour l'année 2019 à venir. Il s'agit par exemple de la tenue d'une bibliothèque de tous les cas d'utilisation standard dans la collaboration police-ministères publics, de l'automatisation partielle de la communication de décisions, de la création de répertoires de dossiers avec pagination, de la signature numérique de documents, etc. ainsi que de la collaboration à des projets de l'exécution des peines. Les résultats ont été ou seront discutés dans le courant de l'hiver 2018/2019 et, cas échéant, présentés à l'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP pour prise de décision.

Sur mandat de la Conférence de coordination de l'exécution des peines et en accord avec le CSCSP (Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales), un rapport concernant un nouveau système d'information dans l'exécution des peines a été élaboré en 2018 par un groupe de travail. Les recommandations formulées et les perspectives offertes par ce projet seront présentées à la CCDJP dans le courant de l'année 2019.

Durant l'année sous revue, le programme HIJP a consacré ses ressources en personnel à plein temps en priorité au traitement des projets stratégiques Traitement des dossiers et Justitia 4.0. Les examens effectués en lien avec eDossierPDF ont été fournis sur demande par deux cantons et une analyse récente du marché a été effectuée et communiquée pour le projet concernant la vidéoconférence. De plus, HIJP a décidé d'utiliser l'un des systèmes recommandés.

2.2 Projet «Traitement des dossiers» et «association TD»

Depuis le début de l'année, les travaux du projet Traitement des dossiers, un projet commun des programmes HIJP et HIP ont porté essentiellement sur deux activités. Des progrès substantiels ont été réalisés comme prévu dans ces deux domaines.

D'une part, le standard eCH0051, comprenant un modèle dit «Tatbox» (boîte d'infraction), a été développé et publié. La réalisation des Tatbox permet d'illustrer de manière uniforme sur le plan informatique les vues différentes de la police et des ministères publics. Il s'agit d'une des conditions à réunir pour un échange de données constant et sans interruption de médias entre ces autorités de poursuite pénale (ou d'autres autorités concernées) ou des registres (par ex. VOSTRA). Les travaux requis ont été réalisés en collaboration avec des groupes spécialisés et groupes d'experts ainsi que des cantons-pilotes et avec la participation active de l'association eCH. De nouvelles étapes de développement sont prévues de manière à ce que les responsabilités pour les étapes de procédure ultérieures soient clairement réglées dans une procédure d'enquête ou d'instruction. L'extension complète en termes de contenus du modèle Tatbox dans le standard eCH0051 sera réalisée d'ici l'été 2019.

D'autre part, la réalisation du service «SanityCheck» a progressé. Cette implémentation de référence pour le standard eCH0051 assure l'interopérabilité des autorités de poursuite pénale et améliore la qualité des interfaces informatiques. Par conséquent, les coûts baissent et l'échange de données gagne en efficacité.

Lors de l'assemblée de printemps de la CCDJP le 12 avril 2018, il a été décidé de créer l'association «Standardisation du traitement des dossiers» («association TD»). Son but est l'acquisition, la réalisation et le développement du système «SanityCheck Service». Sur procédure d'appel d'offres OMC, le mandat a été attribué à l'entreprise Deimos AG (Zurich). Après des négociations contractuelles fructueuses, la réalisation technique a pu être achevée avec succès. Une première version du service SanityCheck sera présentée en janvier 2019. Tous les fournisseurs de logiciels des autorités suisses de poursuite pénale seront ainsi en mesure de tester leurs applications par rapport à cette implémentation de référence.

En termes de contenus, le service SanityCheck commencera avec les SPC (statistiques de police criminelle). Des extensions par étapes pour les interfaces JusPol (justice/police) et le casier judiciaire VOSTRA sont prévues aux premier et deuxième trimestres 2019. Tous les travaux ainsi que les calendriers et déroulements sont coordonnés avec les cantons-pilotes, les représentants des milieux industriels et la direction de projet NewVOSTRA de l'OFJ.

2.3 Projet Justitia 4.0

Suite à l'approbation du mandat de projet Justitia 4.0 lors de l'assemblée de printemps de la CCDJP le 12 avril 2018, les principaux travaux ont débuté au plus vite. Les questions liées au concept de communication, au concept d'acquisition, aux réflexions d'ordre architectural et à la constitution de groupes spécialisés ont entre-temps été abordées avec succès. Il est prévu d'organiser le 14 février 2019 une manifestation nationale de lancement («kick-off») à Lucerne et d'offrir ainsi une plus grande visibilité au projet. Les préparatifs correspondants sont bien avancés.

Outre diverses visites à des ministères publics de la Confédération et des cantons ainsi qu'à des tribunaux de tous les échelons fédéraux, de précieux enseignements ont été tirés de visites en Autriche, en Allemagne et au Danemark, et ils ont été intégrés au projet. Une coopération formelle, neutre en termes de coûts a été convenue avec le Land du Bade-Wurtemberg afin de permettre l'échange de résultats intermédiaires ou de concepts importants. Des spécialistes allemands présenteront en outre en direct lors de la réunion «kick-off» la manière dont ils utilisent le dossier électronique.

En 2018, le projet a travaillé comme une organisation à deux niveaux à titre de solution transitoire, avec une direction de projet et un comité mixte. Ils ont disposé des compétences requises pour prendre les décisions correspondantes et régler les obligations contractuelles avec les organisations de base concernées.

A l'occasion de l'assemblée de printemps de la CCDJP le 12 avril 2018, le programme HIJP a reçu le mandat de négocier avec les tribunaux une structure organisationnelle à trois niveaux. Celle-ci doit permettre

d'assurer à moyen et long terme le déroulement de ce projet de très grande envergure selon les principes de bonne gouvernance sur le plan stratégique, technique, opérationnel et financier tout en gardant la vue d'ensemble («big picture»), donc la réalisation du traitement entièrement électronique de toutes les étapes du processus à tous les niveaux fédéraux et pour tous les domaines spécialisés. Pour cela, une composition paritaire et équilibrée des organes directeurs avec des compétences et responsabilités échelonnées doit être définie.

Ces négociations ont pu être menées à terme avec succès. Après un début délicat et des discussions avec le comité de la CCDJP, une première percée a pu être réalisée lors des séances du comité mixte le 27 septembre 2018 avec parachèvement le 12 décembre 2018. Les deux partenaires de négociations ont accordé leurs vues en ce qui concerne la vue d'ensemble («big picture»), la bonne gouvernance et la structure organisationnelle à trois niveaux. Un accord sur une composition paritaire des organes directeurs et du comité ainsi que sur les tâches et compétences générales des organes a aussi pu être obtenu. Le détail sera précisé dans un règlement de gouvernance et d'organisation en février 2019 afin de garantir la décision formelle à ce sujet à l'occasion de l'assemblée de printemps de la CCDJP le 11 avril 2019.

La direction de projet global a aussi conceptualisé le contenu de tous les travaux nécessaires (communication, architecture, exigences, etc.). Grâce aux avis de nombreux cantons et domaines spécialisés, sept groupes spécialisés sur divers sujets ont pu être formés avec la participation de plus d'une centaine de personnes. Les travaux débuteront au printemps 2019 selon le principe de milice, et toutes les exigences seront formulées ou vérifiées, de manière à ce que le futur système de méthodologies modernes soit décrit.

2.4 ST - surveillance des télécommunications

Cette activité vise à assurer la protection des intérêts publics en raccordant les cantons aux systèmes de surveillance des télécommunications de la Confédération dans le cadre du programme ST et de l'application technique du côté cantonal. De plus, l'infrastructure opérationnelle correspondante et les prestations administratives sont fournies pour les organes compétents de la LSCPT (loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication).

Le projet P4-eST (système d'enquête, remplacement de Janus), important pour les enquêteurs cantonaux, a été au centre de nos travaux. Le projet P4-eST a dû faire face au changement de certaines personnes-clés et à des retards dans les spécifications pour l'appel d'offres. Les représentants des cantons ont pu s'exprimer à diverses occasions sur les travaux présentés. En fin d'année, il s'est hélas avéré que les intérêts cantonaux, notamment en ce qui concerne les interfaces et le droit à un échange moderne de données, ne pouvaient être satisfaits. Des entretiens avec le mandant auprès de la Confédération doivent être menés à cet égard.

3 Finances

La direction de programme HIJP a géré trois budgets pour les projets Programme HIJP, Traitement des dossiers et Justitia 4.0 ainsi que celui de l'association «Standardisation du traitement des dossiers» au titre de gérant de l'association. La présentation des comptes a été mise en conformité avec les prescriptions du CO. Nous renvoyons notamment aussi à l'annexe aux comptes annuels correspondante.

Au terme de l'exercice sous revue, le programme HIJP termine sur une charge réduite de 29% (budget CHF 394 000, charge réduite CHF ~115 000). Les éléments qui y ont contribué de manière déterminante sont des prestations réduites de conseils, peu de loyers, des dépenses moindres pour un organe de contrôle et sensiblement moins de frais.

Comme attendu, le budget global approuvé pour deux ans pour le projet Traitement des dossiers «TD phase 1» n'a pas été épuisé. Tous les travaux et prestations ont pu être réalisés ou mandatés. Le projet, qui a pourtant enregistré de belles avancées, a pu se dérouler avec des charges de direction de projet nettement moindres que prévu. Au 31 décembre 2018, il en résulte un recul des dépenses de 30% (budget CHF 960 000, charges réduites CHF ~291 000).

Justitia 4.0 termine l'exercice sur un résultat nul (part de budget HIJP CHF 394 000) et coûts engendrés de CHF ~878 000 au total. La différence qui en résulte de CHF ~484 000 est couverte par les tribunaux suisses, partenaires du projet, représentés par le Tribunal fédéral.

Les coûts dus aux activités du projet ST ont été imputés à la comptabilité du programme HIJP, les salaires ayant été imputés et établis au secrétariat général CCDJP jusqu'à la fin du mandat (2016-2020).

4 Perspectives

Les temps forts stratégiques d'action du programme HIJP sont clairs, ils sont exprimés dans les projets «Justitia 4.0» (ex eJus2020) et dans la préparation du processus avec l'évolution de la norme eCH-0051. Dans ces domaines, les priorités sont comme précédemment fixées par rapport à l'engagement des moyens et des ressources.

Mais la vie continue et les activités et les projets repoussés jusqu'ici au second rang devront être de plus en plus gérés par la direction de programme. Il semble ainsi qu'en matière d'exécution des mesures, davantage de prestations doivent être fournies (système d'information EP) et que HIJP doive être davantage positionné comme centre de compétences pour les processus et les prestations de conseil informatique en ce qui concerne les ministères publics.

Les moyens de communication, le site HIJP et la Newsletter Flash doivent encore être repensés et leur position, renforcée sur la base d'un concept de communication à établir.

5 Remerciements

Le programme HIJP remercie la police municipale de Zurich pour la mise à disposition, toujours gratuite, d'un bureau pour le directeur de programme et le Ministère public de la Confédération resp. l'OFCL (Office fédéral de la construction et de la logistique) pour leur hospitalité à la Taubenstrasse à Berne.

Annexe: organigramme

Programme HIJP & Projets'19

1.1.2019

